



REGLEMENT PARTICULIER

3^{ème} Nocturne du BaSL (Badminton Sainte-Luce)

Vendredi 20 octobre 2023

Halle des Sports de La Minais - 40 Rue Olympe de Gouges, 44980 Sainte-Luce-sur-Loire



Le tournoi, autorisé par la FFBAD, la Ligue des Pays de la Loire et le Comité Départemental se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBAD, dans sa version applicable pour la saison 2023-2024. Il est sous le n° de dossier POONA : 2300492. Les dispositions du RGC sont complétées par les dispositions du présent règlement.

Les Juge-Arbitres du tournoi sont **Valérie L'HOSTIS et Antoine CHEVALLIER**, dont les décisions sont sans appel. Les Juge-Arbitres sont en droit de sanctionner tout joueur ou toute joueuse ne respectant pas les règlements applicables.

Séries et tableaux

Le tournoi est ouvert aux licencié.es 2023/2024, relevant uniquement des catégories cadets, juniors, séniors et vétérans.

Tableaux :

- Doubles Dames (DD – inférieur 512 points)
- Doubles Hommes (DH – inférieur 512 points)
- Doubles Mixtes (DM – inférieur 512 points)

Il n'est possible de s'engager que pour les licencié.es ayant un classement inférieur ou égal à R4 (de R4 à NC) à la date du tirage au sort. Pour rappel, en conformité au règlement général des compétitions, dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé.

Cas particuliers: un NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau incluant des D9 ou plus ; un P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des D7 ou plus.

Dans la mesure du possible, la compétition se déroulera en poules suivies d'une phase d'élimination directe. Tous les tableaux seront constitués préférentiellement de poules de 4, avec 2 sortants par poule, ou poule unique.

Inscriptions – Tirage

Les inscriptions et le règlement se font exclusivement par Badnet. La date limite d'inscription est fixée au vendredi 13 octobre 2023. Les droits d'engagements sont de 14,00€ pour un tableau, il n'est pas possible de s'inscrire sur un second tableau. Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions par ordre d'arrivée.

Les tableaux seront confectionnés le dimanche 15 octobre 2023. Les participants seront répartis dans les tableaux en fonction de leur CPPH à la date du 12 octobre 2023. Les organisateurs, en accord avec les Juge-Arbitres, se réservent le droit d'annuler ou de regrouper certaines séries dans un même tableau en fonction du nombre d'inscrits.

Les droits d'engagement sont remboursables en cas de désistement notifié avant le tirage au sort des tableaux. Passé ce délai, ils ne seront remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, ...).

Les joueurs et joueuses ont la possibilité de s'inscrire en recherche de partenaire. Le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités, et en priorité, un.e partenaire avec un CPPH équivalent. Cette décision sera sans appel.

Convocations – Heures des matchs - Forfaits

Une convocation est adressée via Badnet. Les joueurs et joueuses n'ayant pas reçu de convocation au 18 octobre 2023 devront contacter le comité d'organisation du tournoi.

Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout.e inscrit.e doit être présent une heure avant son premier match et pointer dès son arrivée. Chaque participant.e ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.

Tout participant.e non présent.e sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré.e forfait par le juge arbitre.

Tout participant.e désirant s'absenter de la salle devra le signaler aux Juge-Arbitres et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les cinq jours suivant la compétition les pièces justificatives à la Ligue des Pays de Loire de Badminton (secretariat@badminton-paysdelaloire.fr). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose aux sanctions prévues dans le RGC.

Déroulé des matchs

Le tournoi se déroule à la Halle des Sports de La Minais (40 Rue Olympe de Gouges, 44980 Sainte-Luce-sur-Loire) sur un minimum de huit courts, pouvant aller jusqu'à dix courts selon le nombre d'inscrit.es (du fait de la présence de deux JA).

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Les volants sont à la charge des participant.es, qui doivent se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires au match. En cas de litige, le volant officiel est le YONEX AS10.

Le temps d'échauffement est de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants sont testés, dès l'arrivée des participant.es sur le terrain. Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes. Il peut être réduit avec l'accord des intéressé.es.

Tout volant touchant au plafond, à la structure de celui-ci ou à l'éclairage au-dessus du terrain est compté let au service, faute en cours d'échange.

Seuls ont accès au plateau de jeu les participant.es appelé.es pour un match, leurs entraîneurs durant les temps morts, les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par les Juge-Arbitres.

En dehors des finales tous les matchs sont auto-arbitrés. Les finales sont scorées ou arbitrées sur désignations des Juge-Arbitres.

Tout.e participant.e qui reçoit un carton (noir ou rouge), se voit remettre par les Juge-Arbitres un formulaire exposant les procédures et sanctions, selon le règlement disciplinaire fédéral. Seul le joueur ou la joueuse concerné.e est autorisé à poser une réclamation auprès du juge arbitre.

L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

Modalités pratiques

Tout.e participant.e est susceptible d'être photographié ou filmé pendant la durée du tournoi. Les photos et les films pourront être visibles sur divers supports : site internet, panneau d'affichage, journaux, Sans demande écrite et signée du ou de la participant.e, l'inscription au tournoi vaut acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image.

Les lots récompensant les finalistes seront remis au cours du tournoi, selon l'avancement, et sur décision commune des Juge-Arbitres et de la table de marque.

Les règlements au bar seront possibles en espèces, par chèque (montant minimal de 20€) ou en carte bancaire.

Les personnes présentes sont priées de respecter la propreté du gymnase, des vestiaires et des extérieurs à la salle. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.

Dispositions finales

Le présent règlement est affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

